

# l'écureuil

JOURNAL D'INFORMATIONS  
DE LA COMMUNE DE NEYRUZ

N°95  
Avril  
2010





# Tout simplement la bonne assurance. Pour des solutions adaptées.

**Michel Hirt**, Conseiller clients

**Tout simplement. Contactez-nous.**

**Helvetia Assurances**

**Agence générale de Fribourg**

Route du Mont Carmel 2, 1762 Givisiez

T 058 280 71 11, F 058 280 71 00

M 079 214 06 45, [michel.hirt@helvetia.ch](mailto:michel.hirt@helvetia.ch)

[www.helvetia.ch](http://www.helvetia.ch)

**helvetia**

**Impressions • Photocopies  
Flyers • Cartes visites  
Affiches • Brochures  
Reliures thermo et spirales**

# FRICOPY

**Nos collaborateurs sont  
à votre disposition  
dans votre région pour vous conseiller!**

# TOSHIBA

Print • Mail • Scan • Fax • Copy

Pérolles 93 • CH-1700 Fribourg

Tél. 026 422 16 00 • Fax 026 422 16 01 • [contact@fricopy.ch](mailto:contact@fricopy.ch) • [www.fricopy.ch](http://www.fricopy.ch)

## Le mot du Syndic

■ Si le rude hiver a laissé des traces dans les dépôts de sel et creusé les routes, il n'a pas empêché votre Conseil communal de mener à bien de nombreuses tâches. Le résultat des comptes 2009 lui a redonné un peu d'optimisme pour aller de l'avant et faire confiance en l'avenir.

Les zones limitées à 30 km/h. sont maintenant réalisées à la Daille et à la route des Simon. La prochaine étape concerne les routes du Puits et de Nierlet. Ces « zones 30 » ont des règles de circulation particulières et chacun devra se convaincre qu'en franchissant une porte de « zone 30 » près de chez lui, il devra modifier ses comportements d'usager de la route et ses anciennes habitudes. Une zone encore dangereuse subsiste, c'est le parking de l'école aux heures de pointe. Les enfants sont mis en danger par les conductrices et les conducteurs déconcentrés par la routine. Pour l'instant, la meilleure prévention est encore de laisser marcher les enfants quelques minutes chaque jour.

La gestion des déchets évolue dans le bon sens et la majorité respecte les instructions pour un meilleur tri. Les contrevenants aux règles du respect de l'environnement sont parfois surpris d'être pris, et si pour certains la peur du gendarme doit remplacer le civisme, notre région est en général bien entretenue. Et si en 2010 le concours Neyruz Fleuri a du succès, c'est encore mieux.

Le bâtiment communal de l'Aigle-Noir est l'objet de nombreuses discussions, et c'est normal puisqu'il y a des changements. D'abord, M. et Mme Frosa et Didier Roth ont repris le café restaurant et la grande salle. Cette dernière fait partie de la surface louée et son utilisation pour des activités culturelles locales fait l'objet d'une convention qui devra satisfaire le tenancier, le propriétaire et les usagers.

Le service technique communal sort du tunnel. Une personne est engagée et apportera une aide nécessaire aux tâches administratives et techniques générées par une population de 2200 habitants.

Alors soyez les bienvenus à l'Assemblée communale du 21 avril 2010 qui vous informera encore mieux sur l'évolution de notre village.

**Etienne Devaud**, Syndic



# l'écureuil

## Informateur

N°95  
Avril  
2010

## Sommaire

- **Le mot du Syndic** ..... 3
- **La convocation et le tractanda** ..... 4
- **L'Assemblée communale du 1<sup>er</sup> décembre 2009 en bref** ..... 6
- **Les comptes** ..... 8-9
- **Les informations officielles** ..... 13 à 17
- **Les dicastères** ..... 21 à 31
- **La vie associative** ..... 32 à 34

## Impressum

**Tirage:** Cette publication est éditée 2 à 3x par an à **950 exemplaires**  
- **Éditeur:** Commune de Neyruz FR - **Coordination:** Administration communale - **Tél.:** 026 477 11 15 - **Site web:** www.neyruz.ch - **E-mail:** neyruz@neyruz.ch - **Graphisme:** Effet-i-media www.bepbep.ch - **Photos:** Benoît Perriard - Photo de M. Jean Tinguely aimablement mise à disposition par M. Jean-Marc Rey - **Impression:** Imprimerie St-Paul.



# Convocation à l'Assemblée communale

■ Les citoyennes et citoyens de la Commune de Neyruz FR sont convoqués à l'Assemblée communale qui aura lieu le :  
**mercredi 21 avril 2010 à 20h.15 dans la grande salle de l'Aigle Noir**

## Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 1<sup>er</sup> décembre 2009 (Ce PV ne sera pas lu. Il peut être consulté ou commandé auprès de l'Administration communale. Il peut également être consulté sur le site internet communal [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch). Un extrait des décisions de l'Assemblée communale est publié dans ce journal).
2. Comptes 2009
  - 2.1. Présentation générale du compte communal
    - Compte de fonctionnement
    - Compte des investissements
  - 2.2. Rapport de la Commission financière
  - 2.3. Approbation des comptes

Le résumé des comptes ainsi que le rapport de l'organe de révision peuvent être consultés à l'Administration communale (LCo, art. 95 et 98e).
3. Nomination d'un organe de révision
4. Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français
5. Modification des statuts de l'Association des Communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)
6. Informations sur l'aménagement du territoire communal
7. Divers

### Le Conseil communal



### ■ Nomination d'un organe de révision

La loi sur les Communes prévoit la nomination d'un organe de révision externe pour vérifier les comptes annuels des Communes ainsi que leur conformité aux principes de comptabilité publique fixée par le Conseil d'Etat. Cet organe de révision est désigné par l'Assemblée communale.

Selon l'art 97, al.1 lettre c Lco, la Commission financière doit émettre, à l'intention de l'Assemblée communale une proposition de désignation de l'organe de révision. Dès lors, la Commission vous soumettra une

proposition de nomination d'un organe de révision lors de la prochaine Assemblée communale.

### ■ Modification des statuts de l'Association du Cycle d'Orientation de Sarine-Campagne et du Haut Lac Français

Le 1<sup>er</sup> octobre 2009, l'Assemblée des délégués de l'Association a adopté les principes d'une nouvelle organisation. Suite à cette décision, les statuts doivent être adaptés. Ces modifications ont été présentées et

soumises à approbation le 24 mars lors de l'Assemblée des délégués de l'Association.

L'entrée en vigueur des nouveaux statuts ayant été prévue pour la rentrée scolaire 2010-2011, le comité directeur de l'Association demande aux Communes associées de présenter en Assemblée communale des comptes les nouveaux statuts pour approbation. Les détails de cette modification vous seront présentés en Assemblée communale et peuvent être demandés auprès de l'Administration communale. Dès lors, le Conseil communal vous propose d'approuver les modifications des statuts de l'Association du Cycle d'Orientation de Sarine-Campagne et du Haut Lac Français.

### ■ **Modification des statuts de l'Association des Communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)**

L'Assemblée des délégués extraordinaire a procédé le 30 septembre 2009 à une modification ponctuelle mais urgente des statuts (introduction d'un article 36bis relatif à la clé de répartition de l'indemnité forfaitaire). Objet qui a été voté à la dernière Assemblée communale. Nous avons alors informé l'Assemblée qu'une mise à jour plus globale des statuts était toutefois nécessaire et qu'un projet dans ce sens serait prochainement préparé. Cette mise à jour globale fait l'objet du présent message. Elle est rendue nécessaire par le besoin d'adapter les statuts de l'Association aux différentes modifications de loi survenues ces dernières années.

Le 16 mars 2006, le Grand Conseil a en effet adopté une révision de la loi sur les Communes, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2006. Les statuts de l'ACSMS doivent être adaptés à ce nouveau droit. La loi du 8 septembre 2005 sur l'aide et les soins à domicile (LASD), remplaçant l'ancienne loi du 27 septembre 1990 sur les soins à l'aide familiale à domicile, est quant à elle entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006. La LASD implique également une mise en conformité des statuts de l'ACSMS. Enfin, certaines dispositions statutaires se rapportent encore à l'ancienne loi du 15 septembre 1983 sur les établissements pour personnes âgées (LEPA), abrogée par la loi du 23 mars 2000 sur les établissements médico-sociaux pour personnes âgées (LEMS), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Ces modifications statutaires sont essentiellement d'ordre formel. Il s'agit en particulier du remplacement



des contrôleurs des comptes par un organe de révision, ainsi que de diverses modifications d'ordre terminologique.

La nouvelle loi sur les Communes prévoit en outre l'introduction du référendum obligatoire, dont nous vous proposons de fixer la limite à fr. 10 millions. Le projet prévoit d'adapter par la même occasion la limite statutaire ouvrant la porte au référendum facultatif et de la fixer à fr. 5 millions (art. 39 des statuts). Nous vous proposons également de réduire de 30 à 20 jours le délai de convocation des Assemblées de délégués.



# Assemblée communale du 1<sup>er</sup> décembre 2009

Il s'agit d'un résumé des décisions prises lors de la dernière Assemblée. Le PV intégral peut être commandé ou consulté auprès de l'Administration communale. Il peut être consulté sur notre site communal [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch).

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 avril 2009
  - Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.
2. Planification financière communale
  - M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, donne des informations sur la planification financière 2011-2015 de notre Commune.
3. Budget 2010
  - 3.1. Présentation générale du budget communal
    - Compte de fonctionnement
    - Compte des investissements
    - Rapport de la Commission financière
  - 3.2. Investissement et financement : Rénovation du mur du cimetière
    - Présentation de M. Jacques Morel, Conseiller communal responsable du cimetière
    - Rapport de la Commission financière
    - Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité l'investissement de fr. 20'000.00 prévu pour la rénovation du mur du cimetière ainsi que son financement par un nouvel emprunt.
  - 3.3. Investissement et financement : Assainissement de trottoirs
    - Présentation de M. Jacques Morel, Conseiller communal responsable des routes
    - Rapport de la Commission financière
    - Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité l'investissement de fr. 15'000.00 prévu pour l'assainissement de trottoirs ainsi que son financement par un nouvel emprunt.
  - 3.4. Vote final du budget communal de fonctionnement et des investissements
    - Présentation de M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances
    - Rapport de la Commission financière
    - Au vote à main levée, le budget de fonctionnement est accepté à l'unanimité (excédent de produits de fr. 6'259.00).
    - Au vote à main levée, le budget des investissements est accepté à l'unanimité (excédent de charges de fr. 977'000.00).
4. Modification du règlement scolaire
  - Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité la modification du règlement scolaire.
5. Election d'un membre de la Commission communale des naturalisations
  - Au vote à main levée, l'Assemblée élit à l'unanimité M. Jean-Claude Meyer à la Commission des naturalisations en remplacement de Mme Anne-Marie Cochard, démissionnaire.
6. Règlement sur le droit de cité communal - approbation
  - Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité le règlement sur le droit de cité communal.
7. Modification des statuts de l'Association des Communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS)
  - Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité la modification des statuts de l'Association des Communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS).
8. Divers  
Différents points ont été discutés. En voici les principaux :
  - Informations sur le PAD Le Verger.
  - Message de bienvenue aux nouveaux restaurateurs de l'Aigle-Noir M. et Mme Roth et remerciements aux anciens tenanciers M. et Mme Schorderet.
  - Rappel des manifestations de fin d'année (loto des enfants, vente de sapins de Noël, soirée des étincelles de Noël).
  - Informations sur l'élimination des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins.
  - Informations sur l'installation de la fibre optique dans notre village.
  - Sécurité aux abords de la voie CFF.



- Demande de travaux d'entretien à la place de jeux de l'école et vers l'ancien poids public.
- Informations sur le déneigement.
- Informations sur les fusions de Communes.
- Informations sur l'organisation de l'accueil extra-scolaire AES pour 2010.
- Informations sur un sondage de satisfaction concernant l'école enfantine.



**Commande:**

- Veuillez m'envoyer le **procès-verbal** de la dernière Assemblée communale.
  - Veuillez m'envoyer les **comptes 2009** détaillés.
  - Je désire recevoir ces informations via e-mail à l'adresse suivante: .....
- ou  par courrier à l'adresse suivante: Nom et Prénom: .....
- Adresse: .....
- Prière de retourner ce bulletin de commande à l'Administration communale de 1740 Neyruz FR



## Coiffure Maria

COIFFURE-VISAGISTE






Maria Carmena  
Chemin des Pommiers 6  
CH-1740 NEYRUZ

Sur rendez-vous  
Tél.  
**026/422.22.88**



## Extraits des **comptes** et commentaires

### ■ Commentaires généraux

La lecture des comptes 2009 nous montre, pour le compte de fonctionnement, un excédent de produits de fr. 431.42 alors que le budget prévoyait fr. 64'316.00 d'excédent de charges. Derrière ce résultat se cache encore d'autres chiffres réjouissants qui vous sont détaillés plus bas. Quant au compte des investissements, il présente un excédent de charges de fr. 50'714.80 alors qu'il atteignait fr. 450'500.00 dans le budget d'intention 2009.

### ■ Explications sur les positions du compte de fonctionnement

D'une manière générale, des économies importantes ont été faites dans les charges d'entretien. N'a été exécuté que ce qui était urgent et indispensable. De manière plus précise, certaines dépenses « liées » ont vu une diminution significative de leurs excédents de charges prévus au budget soit, des économies d'environ fr. 43'000 pour l'école enfantine, fr. 21'000 pour la participation aux dépenses concernant l'école primaire, fr. 94'000 !! pour la participation au CO, fr. 13'000 aussi bien pour la logopédie que le conservatoire, fr. 53'000 pour le service intercommunal de l'aide sociale et enfin fr. 40'000 pour la participation aux structures de la petite enfance. De plus, les intérêts des dettes à long terme et les amortissements obligatoires ont vu une économie cumulée de fr. 49'000. Quant aux améliorations des comptes de produits,

elles se situent essentiellement dans les rentrées fiscales. Le montant de l'encaissement du solde des impôts 2008 a dépassé nos prévisions et nos estimations pour 2009 ont été un peu pessimistes concernant les impôts ordinaires ; ceci cumulé, nous provoque une amélioration de plus de fr. 300'000. Toutes ces « bonnes nouvelles » ajoutées à l'effort fiscal que vous avez accepté dans le cadre de l'Assemblée budgétaire 2009, au moratoire sur les investissements ainsi qu'aux différentes mesures d'économie mises en place, nous montrent une nette inversion de tendance de nos comptes communaux. Cette nette embellie demande néanmoins une confirmation ces prochaines années et une première tendance nous sera fournie lors de l'établissement du budget 2011.

### ■ Explications sur le bilan

Les améliorations de nos comptes de fonctionnement nous ont permis d'apporter, en accord avec le Service des Communes, des modifications importantes à notre bilan. Il en résulte que notre contrôle de l'endettement correspond enfin le plus possible aux valeurs au bilan et les amortissements financiers sont à hauteur des amortissements comptables.

Des informations plus détaillées vous seront données lors de notre Assemblée communale et c'est avec ces premières considérations que nous vous demandons de bien vouloir accepter ces comptes 2009.

### Récapitulation **comptes de fonctionnement**

	Comptes 2008		Budget 2009		Comptes 2009	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration	1'009'627.55	560'028.45	978'010.00	526'790.00	1'005'326.01	615'535.20
1 Ordre public	103'196.05	98'075.05	128'760.00	95'500.00	131'123.65	114'077.65
2 Enseignement et formation	2'601'251.85	98'838.35	2'999'810.00	87'200.00	2'884'751.60	156'788.65
3 Culte, culture et loisirs	445'985.30	100'508.55	413'770.00	104'660.00	443'779.36	113'901.90
4 Santé	507'748.00	32'303.80	567'710.00	20'000.00	613'381.95	49'792.00
5 Affaires sociales	1'292'509.40	77'114.20	1'133'310.00	49'000.00	977'680.95	48'129.20
6 Transports et communications	375'209.25	39'332.05	340'450.00	21'750.00	447'611.15	108'685.00
7 Protection + Am. environnement	731'029.15	683'705.80	757'096.00	658'500.00	762'057.10	684'191.45
8 Economie	14'700.00	1'069.80	14'650.00	1'200.00	21'493.00	4'977.30
9 Finances et impôts	962'257.87	6'352'813.45	833'896.00	6'538'546.00	1'656'328.10	7'047'885.94
<b>Totalisation</b>	<b>8'043'514.42</b>	<b>8'043'789.50</b>	<b>8'167'462.00</b>	<b>8'103'146.00</b>	<b>8'943'532.87</b>	<b>8'943'964.29</b>
<b>Résultat</b>		<b>275.08</b>		<b>64'316.00</b>		<b>431.42</b>

## Récapitulation comptes des investissements

	Comptes 2008		Budget 2009		Comptes 2009	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration	13'081.50	0.00	28'000.00	0.00	26'683.75	0.00
1 Ordre public	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2 Enseignement et formation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
3 Culte, culture et loisirs	78'000.00	0.00	40'500.00	0.00	40'424.00	0.00
4 Santé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
5 Affaires sociales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6 Transports et communications	71'255.90	0.00	197'000.00	0.00	6'549.40	0.00
7 Protection + Am. environnement	189'562.55	476'564.85	260'000.00	125'000.00	67'994.95	90'937.30
8 Economie	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9 Finances et impôts	0.00	0.00	50'000.00	0.00	0.00	0.00
<b>Totalisation</b>	<b>351'899.95</b>	<b>476'564.85</b>	<b>575'500.00</b>	<b>125'000.00</b>	<b>141'652.10</b>	<b>90'937.30</b>
<b>Résultat</b>	<b>124'664.90</b>			<b>450'500.00</b>		<b>50'714.80</b>

## Bilan 2009

	Bilan au 01.01.2009	Bilan au 31.12.2009
<b>1 ACTIF</b>	<b>10'752'633.55</b>	<b>10'548'032.53</b>
10 Disponibilités	240'900.90	720'604.79
11 Avoirs	2'449'767.35	2'558'379.24
12 Placements	831'002.00	831'002.00
13 Actifs transitoires	271'943.30	253'021.50
14 Investissements	6'891'017.00	6'185'020.00
15 Participations	68'003.00	5.00
<b>2 PASSIF</b>	<b>-10'752'633.55</b>	<b>-10'548'032.53</b>
20 Engagements courants	-421'357.06	-93'017.27
22 Dettes à moyen et long terme	-8'940'000.00	-8'675'000.00
24 Provision	-383'083.85	-537'605.10
25 Comptes transitoires	-308'658.15	-249'457.55
28 Réserves	-435'918.10	-728'904.80
29 Fortune	-263'616.39	-264'047.81



## Engagements hors bilan au 31 décembre 2009

Cycle d'Orientation de Sarine Campagne et du Haut Lac français	1'593'472.47
Association de Communes de la Sarine pour les services médico-sociaux	402'965.40
Résidence pour personnes âgées St-Martin, Cottens	1'239'319.20
Service Social Sarine Ouest, Neyruz FR	8'567.40
Alimentation en eau de Sarine-Ouest	719'191.00
Corporation de triage forestier de Sarine-Ouest	6'384.75
Cautionnement - Association L'Ptit Bonheur de Neyruz FR - loyers	10'150.00
Cautionnement - Association L'Ptit Bonheur de Neyruz FR - crédit bancaire	25'000.00
<b>Engagement total (Art. 56<sup>let. d</sup> - RELCo)</b>	<b>4'005'050.22</b>

**Laiterie-fromagerie**  
**Fam. Pasquier Philippe**  
Rte du Puits 2  
1740 Neyruz  
026/ 477 18 12



Nos spécialités :

Gruyère AOC - Vacherin AOC  
Mélange-fondue - Yogourt - Sérac  
Crème double - Beurre - Lait pasteurisé...

Du lundi au vendredi  
Samedi  
Dimanche + jours fériés

8h00 - 12h00 / 16h00 - 19h00  
8h00 - 12h00 / 14h00 - 19h00  
8h00 - 11h00



**J.P.C.**

**Jean-Pierre Chavallaz S. A.**

Entreprise de ferblanterie - Couverture  
Revêtement façade éternit  
Réparations en tous genres

Route des Simon 29  
1740 NEYRUZ  
j-p.chavallaz@bluewin.ch

Tél. 026 - 477 13 80  
Fax 026 - 477 13 14  
Natel 079 - 627 14 63

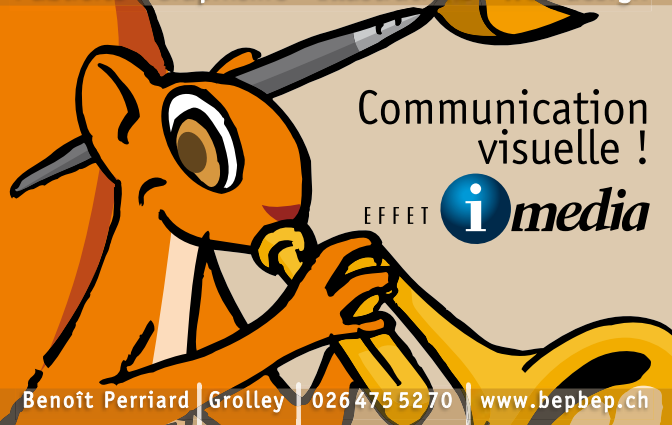


L'INSTITUT

BEAUTE & ONGLERIE

Magaly Roulin Rte d'Onnens 1 1740 Neyruz 026/477.08.39

Publicité - Graphisme - Illustrations - Web design



Communication  
visuelle !

EFFET **i media**

Benoît Perriard | Grolley | 026 475 52 70 | www.bepbep.ch

**Techniques de recyclage et de pesage**

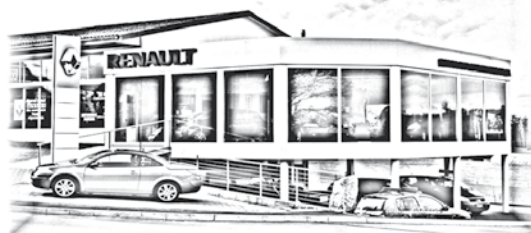


POTTINGER  
one world

**KOLLYgram**

G. Kolly SA Rte de la Gruyère 88 Tél. +41 (0)26 413 9000  
CP 16 CH-1724 Le Mouret Fax +41 (0)26 413 9001

www.kolly.com



Mitsubishi Motors  
Concessionnaire Service

Un garage de proximité  
Toujours à votre écoute !

**Bertschy Automobiles SA**

Rte de Fribourg 15 - 1740 Neyruz

026/477.18.32



Hôtel - Restaurant

# La Chaumière

Michel et Thérèse Clerc-Elia  
*Vous souhaitent la bienvenue*

Route de Fribourg 17  
CH - 1740 Neyruz

Tél. +41 26 477 10 05  
Fax +41 26 477 33 79



**VALERIE PORTES**

**INFIRMIERE, ACUPUNCTEUR**

*Soins à domicile et en cabinet*

**Rte de la Glâne 107 - 1752 Villars sur Glâne**

**Tél. 078 654 24 36**

**e-mail: vaportes@yahoo.fr**

## Coiffure Bio

*Soins capillaires aux huiles essentielles*

*Colorations aux plantes*



## Massage Vahita-Polarité

*Massage habillé consistant à harmoniser notre*

*énergie vitale par des pressions douces.*

## Espace Feeling

*Sur RV M.-C. Schneuwly, Rte des Simon 6, 1740 Neyruz Tel. 026/477.33.80*



## LOCATION & MONTAGE D'ÉCHAFAUDAGES TOITURES PROVISOIRES

1740 NEYRUZ      Tél. 026 477 00 77      Fax 026 477 00 78  
succ. 1730 ECUVILLENS      Tél. 026 411 12 13      Natel 079 230 35 23

Membre SESE: Société suisse des entrepreneurs en échafaudages  
Certification CPP: Commission paritaire professionnelle pour l'échafaudage

Site internet: [www.tubax.ch](http://www.tubax.ch) email: [tubax@tubax.ch](mailto:tubax@tubax.ch)

# EP:AMADEUS

ElectronicPartner

TV, Video, HiFi, Multimedia.

1754 AVRY-BOURG  
3800 INTERLAKEN  
1820 MONTREUX



### Le plaisir pour vos yeux et vos oreilles !



**PHILIPS**

Avry-Bourg 19-15  
1754 Avry-sur-Matran  
026/470 24 20  
[info@amadeus-ag.ch](mailto:info@amadeus-ag.ch)



## Garage Joye & Huguenin

Rue Fr.-Guillimann 14-16 - 1700 Fribourg  
026 322 30 92 - [www.joye-huguenin.ch](http://www.joye-huguenin.ch)

AGENCE  
Immobilier  
**CONSULTIMME S.A.**

Jean-Louis Toffel  
Administrateur

International Center Cointrin - Route de Pré-Bois 20  
Case postale 1819 - 1215 Genève 15

Natel 079 214 08 09 info@consultimme.ch  
Tél 022 710 70 20 Fax 022 710 70 31



**ADEL**  
PLÂTRERIE - PEINTURE  
CRÉPISSAGE

PEINTURE / MALEREI  
PLÂTRERIE / GIPSEREI  
CLOISONS LÉGÈRES / TROCKENBAU  
ISOLATION FAÇADE / FASSADENISOLATIONEN  
RÉNOVATIONS / RENOVIATION

T. 079 273 15 77 - F. 026 418 03 11  
RTE DE LA DAILLE 59 - 1740 NEYRUZ

## CARROSSERIE - PEINTURE

*Christian Mettraux SA*

Dépannage officiel 24h / 24h

Formalités auprès des assurances



**1740 Neyruz**

**026 477 30 00**

**Tacchini**

**Constructions  
Bâtiment  
Génie civil**

**Frutiger**

Partenaire idéal avec qualité et savoir-faire

Adressez-vous à MM. Gendre Pascal, Piller René et Vionnet Maurice à Neyruz

info@tacchinisa.com  
Tél. 026 425 83 33

Fax 026 425 83 39  
Rte des Daillettes 21, Case postale 323, 1709 Fribourg

frutiger-fribourg@frutiger.com  
Tél. 026 424 40 21



## Informations officielles

### ■ Cartes d'identité et passeports



Dès le 1er mars 2010, les commandes de passeport et de carte d'identité subissent d'importants changements.

- Les passeports 03 et 06 restent valables jusqu'à leur échéance.
- **Les demandes de carte d'identité** pourront être déposées auprès de la Commune de domicile (comme maintenant), ou également auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges-Paccot.
- **Les commandes de passeport et de passeport provisoire** s'effectueront exclusivement auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges-Paccot.
- Lors d'**une commande simultanée d'un passeport et d'une carte d'identité**, la commande ne pourra plus s'effectuer auprès de la Commune de domicile, mais uniquement auprès du secteur des passeports suisses – Centre de biométrie à Granges Paccot

**Centre de biométrie - Rue Englisberg 11-1763 Granges-Paccot - Tél. 026 305 15 20**

Les émoluments administratifs pour l'établissement d'une carte d'identité sont perçus directement au Bureau communal lors de l'enregistrement de vos données. Les tarifs et la durée de validité des documents d'identité se détaillent comme suit :

Passeport 2010	Validité	Prix
Enfants âgés de 0 à 18 ans	5 ans	65.00
Adultes	10 ans	145.00
Carte d'identité	Validité	Prix
Enfants âgés de 0 à 18 ans	5 ans	35.00
Adultes	10 ans	70.00
Passeport 2010 + Carte d'identité	Validité	Prix
Enfants âgés de 0 à 18 ans	5 ans	78.00
Adultes	10 ans	158.00

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'Administration communale de Neyruz au Tél. 026 477 11 15.

### ■ Horaire d'ouverture de l'Administration communale

Nous vous communiquons les horaires d'ouverture de l'Administration communale :

	Matin	Après-midi
<b>Lundi</b>	09h.30 à 11h.30	13h.30 à 17h.30
<b>Mardi</b>	Fermé	Fermé
<b>Mercredi</b>	09h.30 à 11h.30	13h.30 à 17h.30
<b>Jeudi</b>	Fermé	Fermé
<b>Vendredi</b>	09h.30 à 11h.30	13h.30 à 16h.00

Veille de fête = le bureau est fermé l'après-midi

**En dehors de cet horaire = sur rendez-vous**

Chômage = le mercredi matin de 09h.30 à 11h.30





## ■ Principaux numéros de téléphone et contacts

- Alarme du feu 118  
Commandant du feu :  
M. Jean-Pierre Chavaille 026 477.13.80  
Remplaçant Commandant :  
M. Jean-Daniel Gendre 026 477.07.65
  - Gérant des cultures et inspection du bétail :  
M. Jean-Louis Schafer 026 477.32.15  
Gérard Mettraux, Suppléant 026 477.18.01
  - M. Guy Menoud, garde-faune 079 636 23 61
  - Inondations, Pollutions, Hydrocarbure 118
  - Service Ambulance de la Sarine SAS 144
  - Section des Samaritains : responsable du matériel :  
Mme Faoro Anne-Lise 026 477.18.89  
et si non réponse 076 579.18.89  
inscriptions et cours :  
Mme Pidoux Béatrice 079 336 94 83
- 
- Secrétariat communal / Agence AVS 026 477.11.15
  - Secrétariat communal / Fax 026 477.33.45
  - Secrétariat communal / e-mail neyruz@neyruz.ch
  - Responsable administratif communal et Agent AVS :  
M. Jean-Pierre Corpataux 026 477.11.15
  - Syndic : M. Etienne Devaud 026 477.37.01
  - Forestier communal :  
M. Jean-Paul Borne 079 606.35.37
  - Voirie de Neyruz FR 026 477.15.79
  - Cure catholique romaine 026 477.12.20
  - Paroisse réformée 026 322.86.40
  - Etat civil :  
Office de l'Etat Civil de la Sarine,  
Rue des Chanoines 1, CP 132  
1700 fribourg ec-sarine@fr.ch 026 305.75.25
  - Chef de section militaire :  
Service des Affaires Militaires et de la Protection de la Population,  
Fribourg SAMPP 026 305.30.01
  - Protection civile « La Brillaz » :  
M. Fredy Schläfli, chef OPC 079 253 97 51
  - Gendarmerie cantonale de Prez-vers-Noréaz 026 470.11.56
  - Centre sports et loisirs Les Simon 026 477.34.98

## ■ Approbation de la modification du plan d'aménagement local

Conformément à l'article 81 al. 4 de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions du 9 mai 1983 (LATeC), et l'article 10 de son règlement d'exécution (RELATeC), le Conseil communal publie la décision d'approbation du 15 décembre 2009 par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions concernant la modification du règlement communal d'urbanisme (art. 17 RCU : RFD.II). Le dossier est déposé au Secrétariat communal où il peut être consulté. Le règlement RCU peut également être consulté sur notre site internet [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch)

## ■ Votations et élections

Nous vous rappelons que les personnes désirant collaborer une ou plusieurs fois au dépouillement lors de votations ou d'élections peuvent s'inscrire auprès de l'Administration communale.

## ■ Casier judiciaire

Les particuliers peuvent commander un extrait du casier judiciaire, soit auprès de l'un des 2000 offices postaux, soit par internet à l'adresse [www.casier.admin.ch](http://www.casier.admin.ch)

## ■ Corps des Sapeurs-Pompiers (CSP) – Démissions

En date du 31 décembre 2009, le Conseil communal a pris acte des démissions des membres du CSP suivants :

- Cpl Pierre-Alain Crausaz, après 18 années de service au sein du CSP
- Cpl Jean-Marie Maradan, après 15 années de service au sein du CSP
- Sap. Clément Lopez-Polo, après 10 années de service

Au nom de toute la population, le Conseil communal remercie ces anciens membres et les félicite encore pour leur fidèle engagement.





## ■ Commande de bois de feu

Pour toute commande de bois de feu, vous pouvez vous adresser à la Corporation de triage de Sarine-Ouest. Veuillez contacter le forestier de triage M. Jean-Paul Borne au 079 606 35 37 ou par e-mail à bornejp@fr.ch.

## ■ Planning des collectes d'ordures - 2010

Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
							1	
		1					2	
		2			1		3	1
1		3	1		2		4	2
2		4	2		3	1	5	3
3	1	5	3		4	2	6	4
4	2	6	4	1	5	3	7	5
5	3	7	5	2	6	4	8	6
6	4	8	6	3	7	5	9	7
7	5	9	7	4	8	6	10	8
8	6	10	8	5	9	7	11	9
9	7	11	9	6	10	8	12	10
10	8	12	10	7	11	9	13	11
11	9	13	11	8	12	10	14	12
12	10	14	12	9	13	11	15	13
13	11	15	13	10	14	12	16	14
14	12	16	14	11	15	13	17	15
15	13	17	15	12	16	14	18	16
16	14	18	16	13	17	15	19	17
17	15	19	17	14	18	16	20	18
18	16	20	18	15	19	17	21	19
19	17	21	19	16	20	18	22	20
20	18	22	20	17	21	19	23	21
21	19	23	21	18	22	20	24	22
22	20	24	22	19	23	21	25	23
23	21	25	23	20	24	22	26	24
24	22	26	24	21	25	23	27	25
25	23	27	25	22	26	24	28	26
26	24	28	26	23	27	25	29	27
27	25	29	27	24	28	26	30	28
28	26	30	28	25	29	27		29
29	27		29	26	30	28		30
30	28		30	27		29		31
	29		31	28		30		
	30			29		31		
	31			30				
				31				

■ = les jours de ramassages.  
 ■ = les jours fériés sans ramassage.

## ■ Feu bactérien

Un préposé communal au contrôle du feu bactérien a été nommé. En cas de doute d'infection, vous pouvez contacter l'Administration communale qui se chargera d'organiser une visite avec le responsable.

## ■ Lutte contre les plantes envahissantes

De plus en plus présentes dans notre Commune, les plantes envahissantes peuvent représenter un risque considérable pour la santé. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Protection de la nature et du paysage au 026 305 36 09.

## ■ Petites règles essentielles à respecter

Nous vous rappelons quelques règles à respecter pour que chacun se sente bien chez-soi et aime se promener dans notre village :

- Les propriétaires de chiens ont l'obligation de tenir leur animal en laisse ou de l'attacher lorsque des raisons d'hygiène, de sécurité ou de tranquillité l'exigent.
- Pensez aux autres lorsque votre chien a des besoins urgents.
- Il en va de même pour les propriétaires de chevaux.
- Entretenez vos haies vives et émondez vos arbres et arbustes bordant les routes publiques de la Commune afin de maintenir la sécurité du trafic.
- Concernant la tonte de vos gazons, faites preuve de bon sens en respectant les heures de repas et en évitant les heures tardives.
- Ne brûlez pas vos déchets, c'est interdit.

## ■ Sécurité aux abords des bâtiments communaux (Aigle Noir, Complexe communal et école)

Le Conseil communal vous rappelle que lors de toute manifestation villageoise à l'Aigle Noir (loto, bal, repas d'affaires, etc...), nous prions les personnes qui s'y rendent en voiture de bien vouloir parquer leur véhicule sur les parkings de la Carrida et/ou du Complexe communal de Neyruz FR et non pas aux alentours du



restaurant et sur les trottoirs.

Nous prions également les parents venant amener leurs enfants à l'école d'utiliser exclusivement le parking du Complexe communal. Afin de garantir une sécurité maximale aux abords des bâtiments scolaires, il est interdit de déposer les enfants sur la place de l'église ou devant la Maison communale.

En outre, nous vous rappelons également qu'il est strictement interdit de traverser les voies CFF pour des raisons évidentes de sécurité.

## ■ Service de repas à domicile

D'excellents repas sont servis dans une cantine tenant au moins une heure au chaud, avec un service en porcelaine. Cela dépanne et c'est comme si c'était vous qui aviez mijoté le plat ! Pour une courte ou longue période, ce service est à la disposition de toute personne, aînée ou convalescente, éprouvant quelques difficultés à préparer ses repas. Ce service tourne grâce à une équipe dynamique composée de coordinatrices et de bénévoles. Pour l'organisation et les réservations, veuillez contacter svp :

Mme Sabine Roth : 026 477 17 73 / 026 477 61 11 (coordinatrice)

Mme Elisabeth Chenux : 026 477 16 41 / 026 477 61 11 (coordinatrice)

## ■ Transports gratuits

Vous devez vous rendre chez le médecin, faire des courses, visites ou autres déplacements à Fribourg ou ailleurs ? Mais vous n'avez pas de moyen de locomotion. Pas de problème, un bénévole peut vous venir en aide et c'est gratuit. Appelez au choix une des personnes suivantes, mais pour autant que cela soit possible, prenez svp rendez-vous la veille :

Mme Dorly Neuhaus, Champ Didon 6, Neyruz FR, tél. 026 477 04 05

Mme Rosa Allaert Raccanello, Imp. de l'Agetta 7, Neyruz FR, tél. 026 477 08 77

Mme Caroline Legrand, Impasse du Rosset 23, Neyruz FR, tél. 026 477 04 61 (le soir et le week-end).

## ■ Premier mai : la tradition ne se perd pas

Les enfants de Neyruz FR viendront chanter aux portes des maisons le 1<sup>er</sup> mai. Pour que cette jolie tradition ne se perde pas et que les airs d'hier et d'aujourd'hui égaient encore longtemps nos oreilles et nos cœurs, nous vous demandons de leur faire bon accueil. Merci à tous ces chanteurs en herbe.

## ■ Croix-Rouge fribourgeoise

Le calendrier des consultations 2010 est le suivant :

Neyruz FR, Maison paroissiale, rez-de-chaussée, le 4<sup>ème</sup> mercredi du mois : 27 janvier, 24 février, 24 mars, 28 avril, 26 mai, 23 juin, 28 juillet, 25 août, 22 septembre, 27 octobre, 24 novembre, 22 décembre.

## ■ Caritas Fribourg

Caritas Fribourg met à disposition différentes prestations en faveur des personnes en difficulté. En cas de besoin et pour tous renseignements, vous pouvez prendre contact soit par téléphone au numéro 026 321 18 54 soit par courriel [info@caritas-fr.ch](mailto:info@caritas-fr.ch).

## ■ Bourse aux articles d'enfants

La Fédération Romande des consommateurs (FRC) (section Fribourg) organise diverses bourses aux articles d'enfants. Vous pouvez prendre contact avec les numéros de téléphones ci-dessous afin d'obtenir de plus amples informations sur les dates et sur les différents horaires de ces manifestations :

- Fribourg - Renseignements : 026/477.07.17 –  
Lieu : Salle des fêtes St-Léonard (bus no 1)
- Belfaux - Renseignements : 026/475.38.96 –  
Lieu : Salle paroissiale

# La forêt : 10 milliards de francs en détente et bien-être

Au temps de nos ancêtres, la forêt servait de pâture au bétail, fournissait gibier, baies et fruits divers à la population ; elle abritait parfois brigands et gens de peu de fortune. Dès le 12<sup>ème</sup> siècle, la forêt produisait principalement du bois d'œuvre pour la construction navale et d'habitations; elle alimentait nos fourneaux. Dès le 19<sup>ème</sup>, elle représentait une source d'énergie et une matière première indispensable pour l'industrie. Son rôle économique était alors à son point culminant. Les propriétaires forestiers étaient au bénéfice d'un patrimoine précieux et rentable.

## Vers une forêt multifonctionnelle

Aujourd'hui, la forêt nous protège des dangers naturels telles qu'avalanches ou chutes de pierres, abrite une faune et flore menacées, produit du bois pour nos industries mais surtout elle accueille une société toujours plus stressée à la recherche de quiétude afin de se ressourcer. Dans les régions urbanisées, l'aspect de détente devient alors essentiel voir vital. Que ce soit pour le jogging, la promenade ou la randonnée, la pratique du VTT ou de la raquette, la détente en milieu forestier a pris un essor prépondérant ces dernières années.

Une forêt vierge est assurément très belle mais généralement impénétrable. La forêt grandit sans notre aide mais pas forcément à notre convenance. La main de l'homme l'accompagne donc vers une structure lui permettant de fournir les prestations dont nous avons besoin.



## Economie forestière difficile

L'importance économique de la forêt diminue drastiquement à l'image de tout le secteur primaire. Faute de moyens, cette nouvelle situation menace l'entretien de cette richesse non plus économique mais sociétale.

Les propriétaires forestiers peinent à couvrir leurs coûts car la forêt n'est pas seulement l'affaire d'une récolte de bois synonyme d'entrée financière mais aussi de soins aux jeunes arbres, de plantations et d'entretien de chemins générant des frais. Le marché des bois n'est plus ce qu'il était. Notre code civil garantit l'accessibilité des forêts à tous, ce qui n'est pas le cas chez nos voisins étrangers. Les contraintes écologiques, la sécurité des promeneurs et sportifs lors des exploitations et le maintien d'un milieu plaisant à la détente représentent des charges importantes. Dans ces conditions, le bilan global est généralement déficitaire.

## Un besoin de reconnaissance

Les propriétaires forestiers ont besoin d'un soutien extérieur afin d'assurer au mieux les différents intérêts publics en jeu. La production de bois est du domaine privé ; par contre, les autres prestations fournies appartiennent au secteur public et ne sont actuellement pas véritablement reconnues et rémunérées. Selon une étude menée en 2005 (Ott et Baur), les prestations récréatives que la forêt suisse offre représentent une valeur annuelle de plus de 10 milliards de francs. Dans ce sens, un soutien financier au propriétaire de la part des communes, du canton et de la Confédération est indispensable afin d'assurer à long terme l'entretien de notre patrimoine forestier multifonctionnel, notre halle polyvalente naturelle.



## Le dic utile

La forêt vous accueille, respectez ce milieu et les autres usagers. Que ce soit avec son chien, à cheval ou en VTT : **Partager, protéger, profiter, ...** consultez nos brochures thématiques sur [www.admin.fr.ch/sff](http://www.admin.fr.ch/sff).

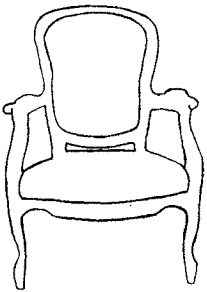


## Le dic utile

Vous cherchez une place de pique-nique, une cabane ou encore un parcours thématique ou sportif, consultez notre répertoire pour les forêts sarinoises : [www.admin.fr.ch/sff/fr/pub/themes/infos/accueil\\_foret.htm](http://www.admin.fr.ch/sff/fr/pub/themes/infos/accueil_foret.htm)

Hauterive FR, hiver 2010

Service des forêts et de la faune, F. Schneider,  
Ingénieur forestier du 1<sup>er</sup> arrondissement

<b>Karen Price</b> Tapisserie Décoratrice	Rembourrage Artisanal de Meubles	
	Route des Allys 5, 1740 Neyruz FR 026 477 15 77 / 076 457 74 43	

**Société de Laiterie**  
**Congélateur collectif**  
**Case dès 100 litres CHF40.- / an**  
**Jean-Marc Schorderet, gérant**


**079/478 88 05**



CH - 1740 Neyruz FR

**Salle de banquet jusqu'à 250 pers.**  
**mariages, traiteur, vinothèque,**  
**carnotzet**

**Spécialité**  
**Viandes sur ardoise**

**Fermé dimanche soir et lundi**  
**Froska et Didier Roth - Tél : 026 / 477 13 98**

# Carrosserie de la Patinoire sàrl

Pascal Brügger

Tôlerie - Peinture au four

Devis Gratuit sans engagement

Vente de Remorques

**1723 Marly**

**Privé Neyruz**  
 Rte de la Colline 20  
 026/477-32-16

**Atelier Marly**  
 Rte de Corbaroche 42  
 026/436-30-32

**POMPES FUNÈBRES**  
**MURITH**  
 1916 Pèrolles 27  
 Fribourg  
[www.pompefunebresmurith.ch](http://www.pompefunebresmurith.ch)  
**En toute confiance**  
**026 322 41 43**  
 Prévoyance obsèques  
 Chapelle funéraire de Chantemerle

## l'art d'assurer

Nationale Suisse  
 Agence générale du canton de Fribourg  
 Gilbert Muller  
 Route de Beaumont 2  
 1709 Fribourg  
 Tél. +41 26 426 61 61  
[www.nationalesuisse.ch](http://www.nationalesuisse.ch)

**nationale**  
**suisse**

Conseiller en assurances:  
 Yvan Bossy



## Techniques de chauffe

Brûleurs à mazout et à gaz, régulations, pompes à chaleur

Dépannage, réglage et entretien toutes marques

1482 Cugy

**Olivier Joye**

Tél. 026 660 38 31 079 426 10 52



**Chavaillaz Christian**

Télématicien, Contrôleur  
Electricien diplômé

Avry-Bourg 7  
1754 AVRY

Câblage informatique  
Courant faible, Sécurité  
Paratonnerre, Contrôle  
Dépannage

Tél.: 026 534 09 58  
Fax: 026 534 09 85  
Natel: 078 711 86 96

chcelectricite@hispeed.ch



**constructions  
associés sa**

Rte de Bahise 2  
1740 Neyruz

tél. 026 477 90 44  
fax 026 477 90 46

www.constructions-associes.ch

### GENERALI Assurances SA

Jean-Marc Dafflon  
Conseiller en assurances  
Rue Georges-Jordil 3  
1701 Fribourg  
Téléphone 058 471 14 50  
Téléfax: 058 471 14 51  
Mobile: 079 689 85 36  
jean-marc.dafflon@generali.ch



Einfaclt. Simplement. Semplicemente.

**GENERALI**



www.mohegane.ch

## Institut Mohégane

**Catherine Brodard**  
Imp. du Carro 5, 1740 Neyruz  
**079/464.87.12**

Epilations - Soins visage, corps, mains, pieds - Maquillage -  
Cours maquillage -  
Forfait mariage.

www.mohegane.ch



Boulangerie  
Pâtisserie  
Alimentation

**Marchon & Favre**

1741 Cottens  
026/477.15.13

Ouvert le Dimanche matin Ursy - Neyruz - Romont - Bulle

## CABINET DE THÉRAPIES NATURELLES NYMPHÉA

Theres Dobos



Massage thérapeutique  
Réflexologie plantaire  
Réflexochromie  
Drainage lymphatique  
Massage assis AMMA  
Ortho-Bionomy ®  
Fleurs de Bach  
Body Detox ®

Technicienne de santé diplômée et reconnue par les caisses maladie  
Sur rendez-vous

Ch. des Colombettes 75 - 1740 Neyruz  
Tél. 026 477 25 05



**Harmonie  
Peinture Sàrl**

- Gypserie
- Rénovation
- Peinture à la chaux
- Peinture
- Façades

Champ-Fleuri 3  
CH-1740 Neyruz

Tél./Fax 026 424 12 90  
Mobile 076 421 05 72  
harmoniepeinture@sunrise.ch

Les fourneaux en pierre ollaire, naturellement authentiques...



Chaleur, esthétique et souci écologique réunis pour votre confort.

[www.art-tisons.ch](http://www.art-tisons.ch) - 1728 Rossens

**ARTTISONS**  
TAILLEURS DE PIERRE

## JARDINIER-PAYSAGISTE



### A. Angéloz Sàrl

Production et vente  
de plantes en pots  
Espace fleurs coupées  
Création & entretien de jardins

026 475 52 51

1782 Belfaux



Rte de Chandolan 6  
1752 Villars-sur-Glâne 1  
Tél +41 (0)26 409 78 00

[info@moncorauto.ch](mailto:info@moncorauto.ch)  
[www.moncorauto.ch](http://www.moncorauto.ch)



**PEUGEOT**

**MONCOR AUTOMOBILES SA**  
CONCESSIONNAIRE PEUGEOT

**vilarel**  
SA Constructions

*La force de l'expérience*

Avry-Bourg 8a - 1754 Avry-sur-Matran - 026/079 470 44 44

ENSEMBLE,  
BÂTISSONS VOTRE RÊVE !



Un terrain



un architecte



un constructeur



une entreprise  
généraliste

UN MONDE  
DE POSSIBILITÉS À VIVRE



# Le point sur les dicastères

## ■ 1 – Administration générale

### ■ Subventions aux sociétés locales

Les restrictions budgétaires qui avaient provoqué des coupes dans les subventions aux sociétés locales ont provoqué une remise en question des principes de base. La situation s'étant améliorée, le Conseil communal a fixé pour 2010 une masse globale augmentée, mais avec une répartition un peu différente. Le principe retenu est le suivant : la subvention est versée aux sociétés qui offrent une activité sur le territoire communal et pour leurs membres domiciliés à Neyruz âgés jusqu'à 25 ans. L'intention est claire : inciter les comités à recruter des jeunes, pour assurer la relève et fidéliser une tranche d'âge très volatile. En plus, la Commune continue à offrir les locaux et les installations utilisables par les sociétés, et des montants forfaitaires sont réservés à certaines prestations. Au total, le soutien communal aux activités locales est important.

### ■ Changement à l'Administration

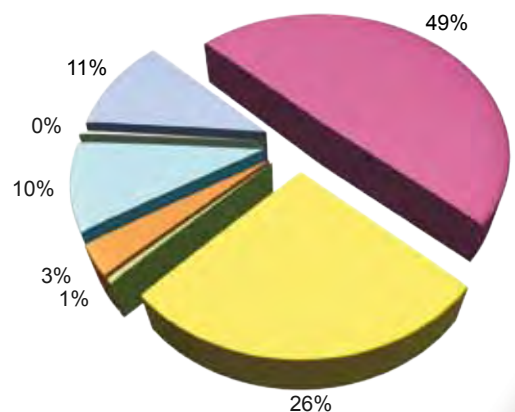
Madame Catherine Haas quittera notre Administration en 2010. Le Conseil communal regrette son départ et la remercie très sincèrement pour son engagement dans toutes ses tâches. Ses compétences et sa gentillesse étaient très appréciées. Une nouvelle personne sera engagée pour occuper son poste.

### ■ Statistiques

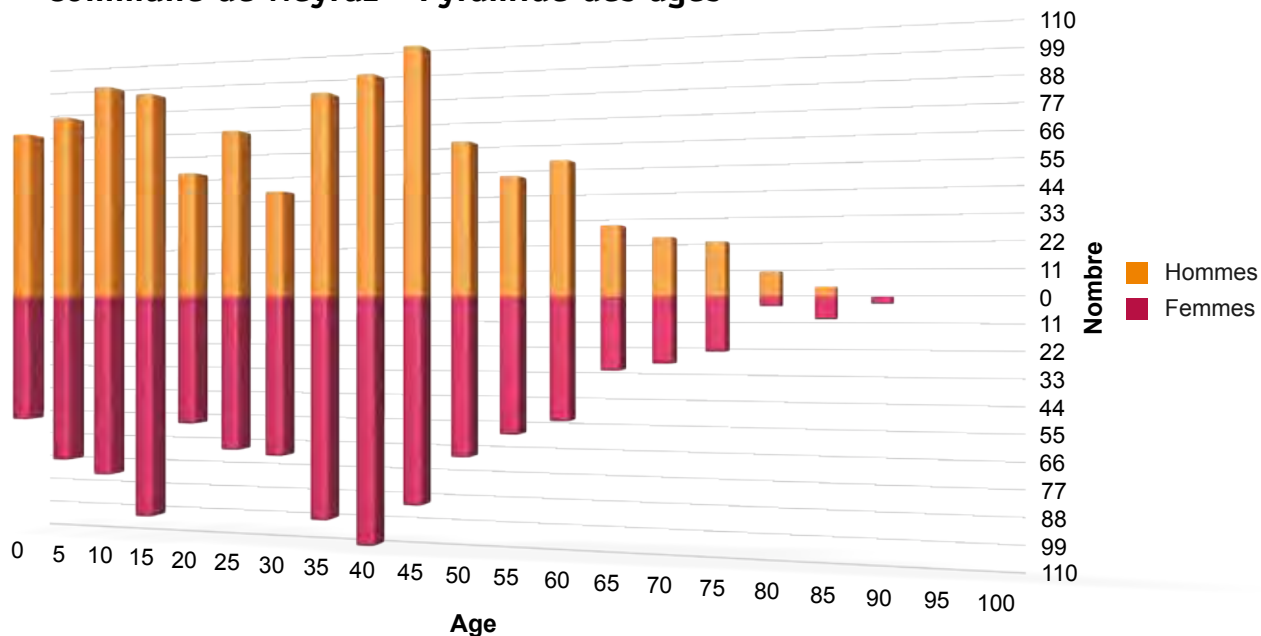
L'Administration communale a élaboré différents tableaux de statistiques qui vous sont présentés dans cet Ecureuil. Ces tableaux permettent un aperçu sur le mouvement de la population dans notre Commune ainsi que sur diverses statistiques comptables et fiscales.

### ■ Commune de Neyruz - population totale par catégories

Catégories	Total Hommes	Total Femmes	Total par Catégories
Bourgeois	122	111	233
Fribourgeois	531	512	1043
Confédérés	263	298	561
Personnes en séjour	4	7	11
Sans origine	0	0	0
Fonctionnaire international	0	0	0
Permis A (saisonnier)	0	0	0
Permis B (annuel)	36	34	70
Permis C (établissement)	110	96	206
Permis F (asile politique)	0	0	0
Permis L (courte durée)	3	4	7
Permis N (requérant d'asile)	0	0	0
<b>Population totale</b>	<b>1069</b>	<b>1062</b>	<b>2131</b>



## Commune de Neyruz - Pyramide des âges



## Commune de Neyruz - mouvement de la population

2009	Arrivées des Suisses/Suisseuses déposant leur acte d'origine (y compris des enfants mineurs)					
	Hommes/Garçon			Femmes/Filles		
	De l'étranger	D'un autre canton	D'une commune du même canton	De l'étranger	D'un autre canton	D'une commune du même canton
Janvier	2		3	2	1	5
Février			3			1
Mars			1			5
Avril			12		2	11
Mai					1	1
Juin		1	2			1
Juillet			12			12
Août		1	4		2	2
Septembre		1	1		1	4
Octobre			4		2	5
Novembre			2			3
Décembre		1	2		2	6
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>46</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>56</b>

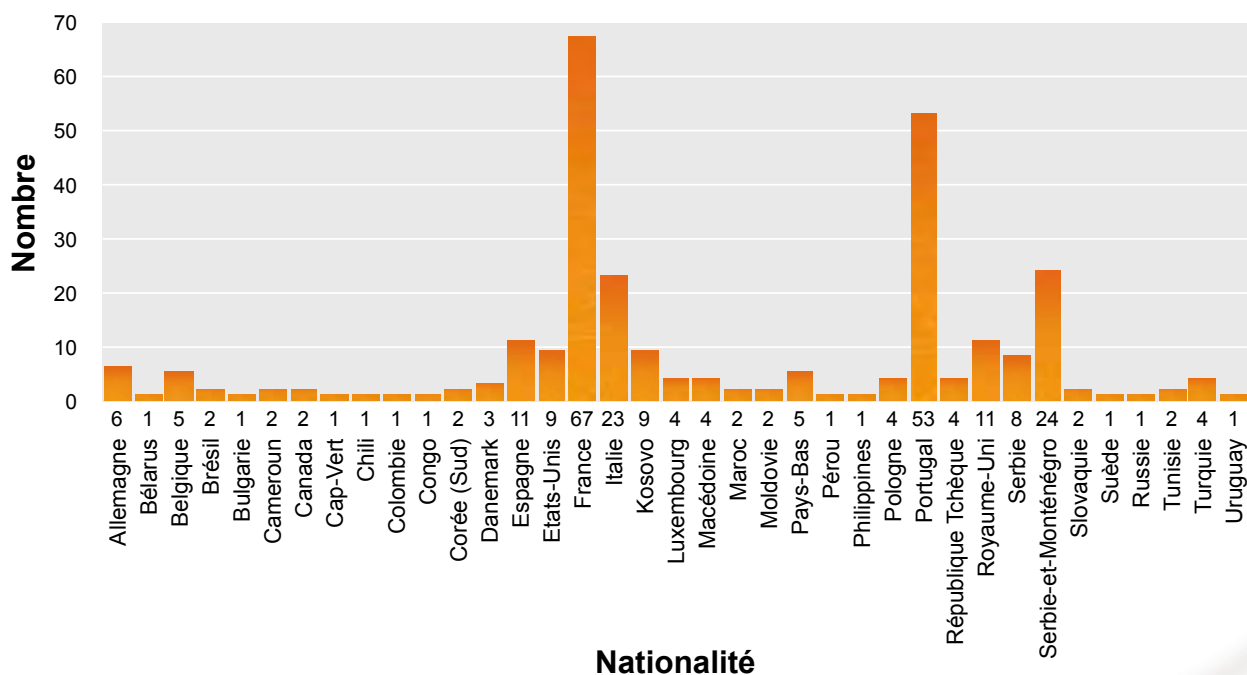


2009	Départs des Suisses/Suisseuses déposant leur acte d'origine (y compris des enfants mineurs)					
	Hommes/Garçon			Femmes/Filles		
	Vers l'étranger	Vers un autre canton	Vers une commune du même canton	Vers l'étranger	Vers un autre canton	Vers une commune du même canton
Janvier		1			1	1
Février			5			1
Mars	1		5		1	4
Avril		1	3		1	2
Mai		1	1		2	2
Juin	1	1	10		2	9
Juillet	1	1	1	1	2	3
Août	2		5	2		6
Septembre			5			8
Octobre			4			2
Novembre						
Décembre						
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>39</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>38</b>

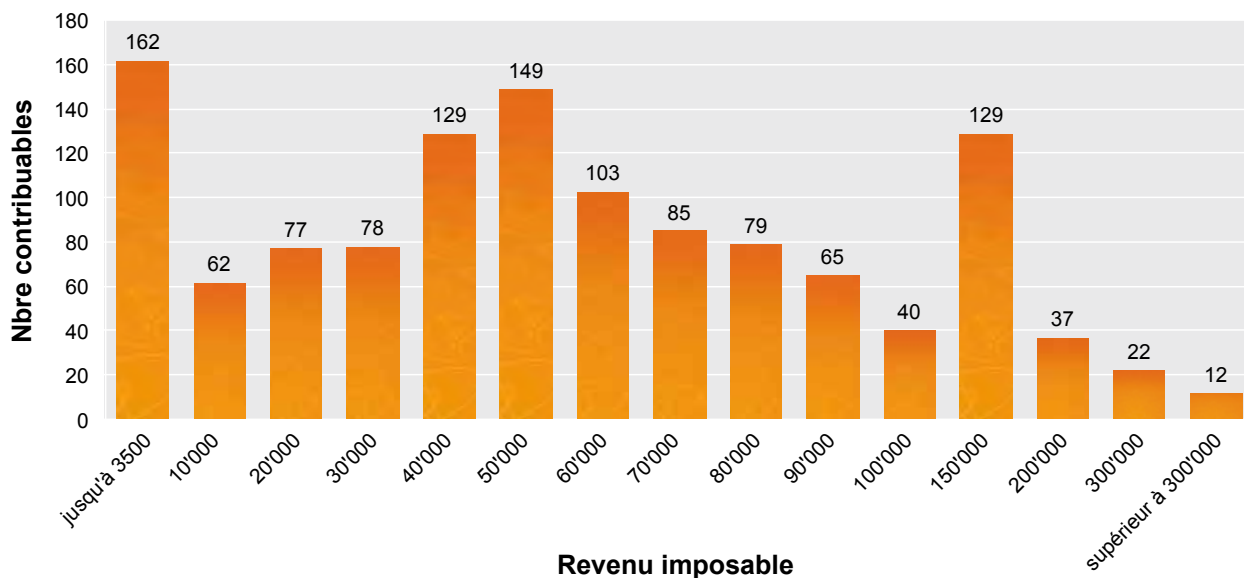
2009	
Naissances:	32
Décès:	5

Nationalité	Population masculine	Population féminine	Total
Suisse	920	927	1847
Etrangère	146	135	281
<b>Total</b>	<b>1066</b>	<b>1062</b>	<b>2128</b>

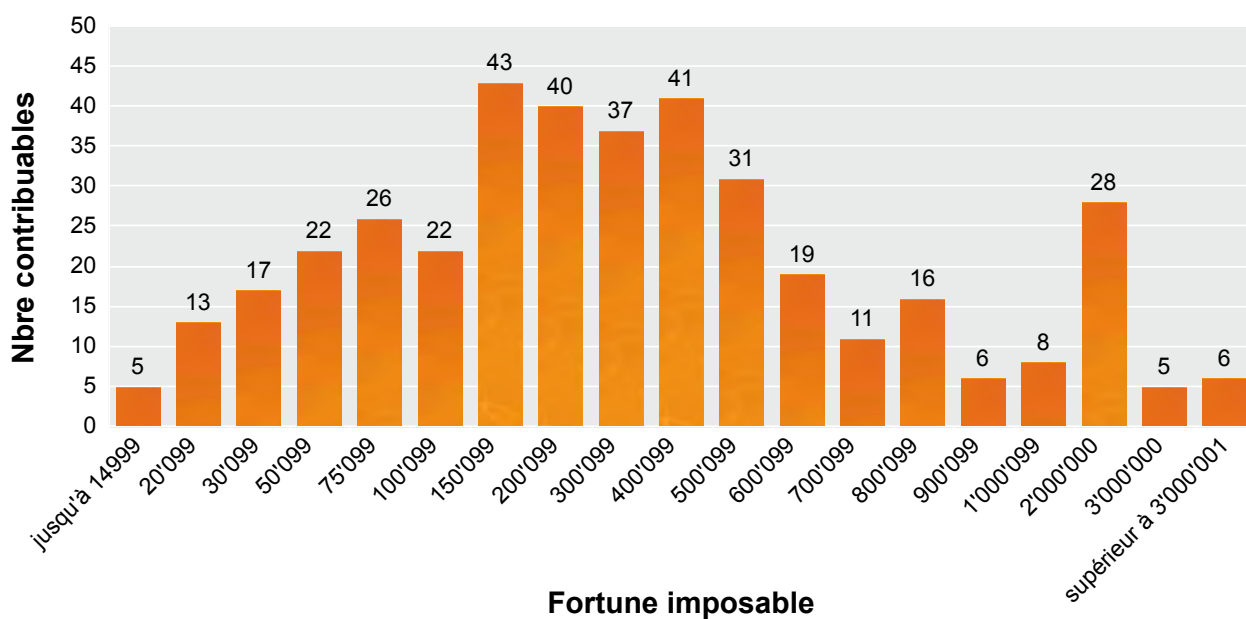
### ■ Commune de Neyruz Population étrangère



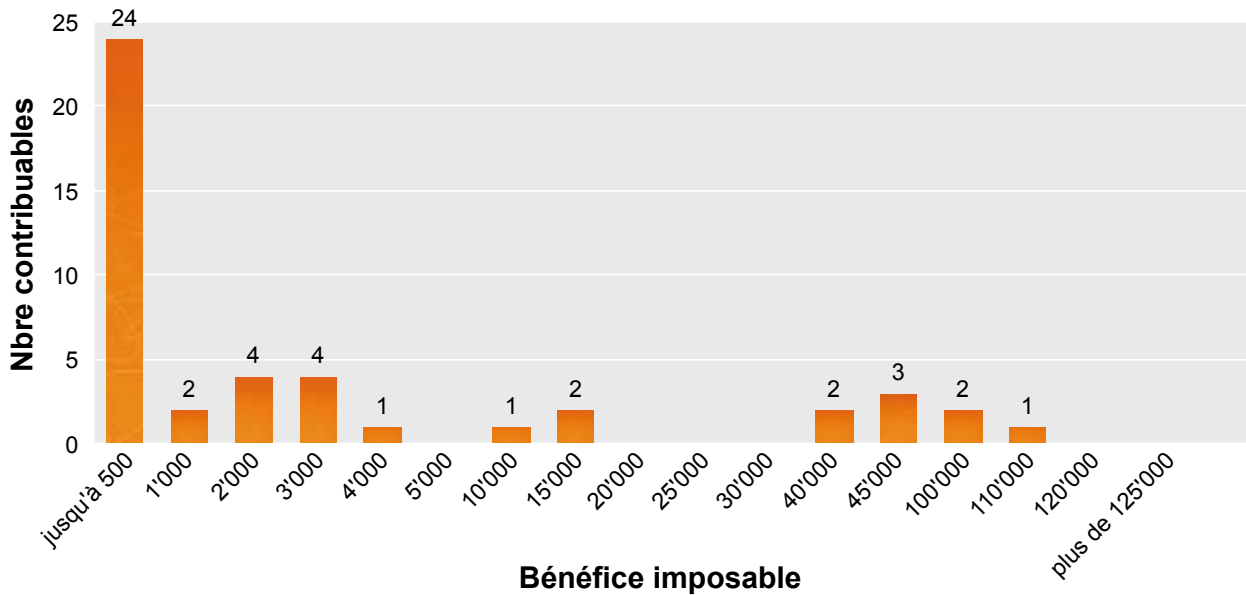
■ **Commune de Neyruz - Impôt Personnes physiques - Nombre de contribuables par tranche de revenu imposable**



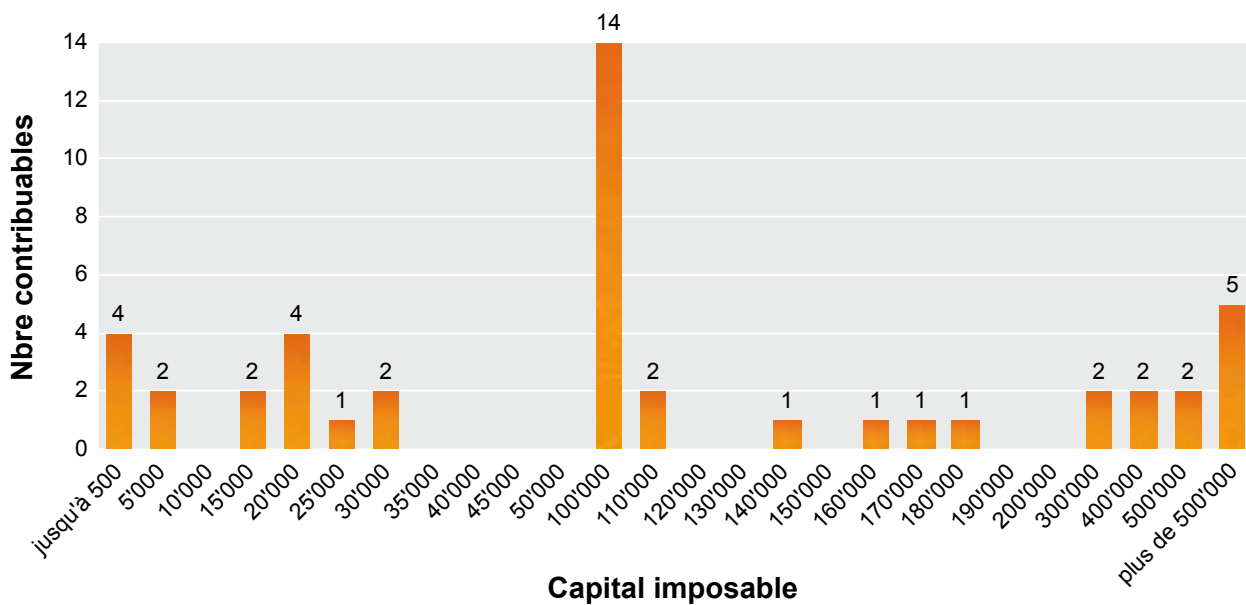
■ **Commune de Neyruz - Impôt Personnes physiques - Nombre de contribuables par tranche de fortune imposable**



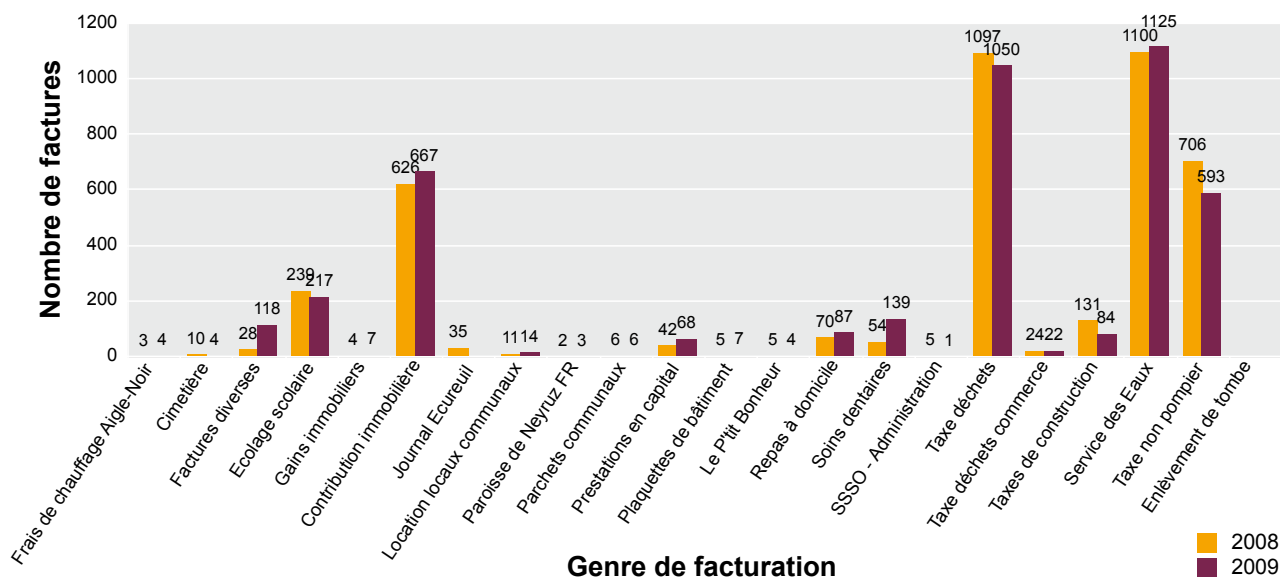
■ **Commune de Neyruz - Impôt Personnes morales - Nombre de contribuables par tranche de bénéfice imposable**



■ **Commune de Neyruz - Impôt Personnes morales - Nombre de contribuables par tranche de capital imposable**



## Commune de Neyruz - Facturations communales - Nombre de factures (sans les impôts)



## 2 – Constructions

### 1<sup>er</sup> janvier 2010, entrée en vigueur de la nouvelle législation sur l'aménagement du territoire et des constructions

Toutes les demandes de permis mises à l'enquête depuis 1<sup>er</sup> janvier 2010 doivent être conformes à cette nouvelle législation et au nouveau règlement d'exécution.

Les principes de base en matière de procédures y sont répertoriés. Il fixe les critères relatifs au dépôt des demandes de permis et doit permettre de clarifier les règles de procédure.

Le but n'est pas d'énumérer toutes les nouveautés de ce règlement, mais nous pouvons relever certaines modifications, notamment dans la réglementation des distances réduites et/ou augmentées.

A signaler également que pour les objets soumis à l'obligation de permis, le champ d'application des permis de compétence communale est étendu. Dans tous les cas, il est conseillé de vous informer avant d'entreprendre des travaux de construction afin de vous assurer de la bonne procédure.

Autre point important, suite à un accord intercantonal, une nouvelle terminologie dans le domaine des constructions a vu le jour et a été éditée, l'AIHC

(accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions).

Y sont décrits, entre autre, des termes bien complexes tels que le « terrain de référence » (terrain naturel) ou encore

- la surface de terrain déterminante, STd : (terrains ou parties de terrains compris dans la zone à bâtir correspondante)

- l'indice brut d'utilisation du sol IBUS : (rapport entre la somme des surfaces de plancher (SP) et la surface de terrain déterminante (STd))

Si vous souhaitez en connaître d'avantage sur ce nouveau règlement et sur la nouvelle terminologie dans le domaine des constructions, nous vous invitons à consulter le site Internet du service des constructions : <http://admin.fr.ch/seca/fr/pub/bauwesen/baugesuche.htm>.

### Piscines et biotopes dans vos propriétés

De plus en plus de propriétaires font le choix d'installer chez eux un point d'eau pour leurs loisirs et leur bien-être. Une telle installation doit être planifiée et réalisée dans le respect des normes de sécu-



rité (normes bpa) et des procédures de construction (ReLATEC).

Nous vous rappelons que la construction d'une piscine ou d'un biotope est soumise à une demande de permis de compétence communale, mais selon ses dimensions, peut être soumis à une demande de permis ordinaire. Avant toute construction de ce type, nous vous recommandons de vous référer à la procédure exigée.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas d'accident, la responsabilité incombe toujours au propriétaire d'un bâtiment et que ce dernier doit prendre toutes les dispositions pour éviter tout accident.



Pour vous aider à sécuriser vos projets de piscines et biotopes, nous vous incitons à consulter le site Internet du Bureau de préventions des accidents, [www.bpa.ch](http://www.bpa.ch) ainsi que la brochure « Documentation technique 2.026 du bpa » : Pièces et cours d'eau.

### ■ 3 – Enseignement et formation .....

#### ■ Camp vert 2010

En juin, les classes de 1-2P participeront au camp d'été qui aura pour thème principal : la natation. Ce thème a été repris suite au retour très positif des participants du camp 2008. Le groupe de travail composé de deux membres de la Commission scolaire et des enseignantes concernées vont concocter un programme varié qui va à coup sûr ravir les élèves. Comme d'habitude, un appel aux parents disponibles pour la durée du camp est lancé.

#### ■ Exercice d'évacuation de notre école

Lundi 18 janvier 2010, notre école a vécu un exercice d'évacuation surprise préparé par notre Corps de sapeurs-pompiers. Le commandant des pompiers nous avait élaboré une mise en scène digne d'une série télé. Jugez plutôt : des sapeurs étaient cachés dans les couloirs, dans le clocher de l'église ainsi que dans le bâtiment de l'Administration et ceci afin de filmer le bon déroulement de l'évacuation. A 14h.00 tapante, une explosion fictive, dans le local de chauffe, a retenti. La cage d'escalier a été envahie d'une épaisse fumée. L'alarme a rapidement été donnée, les cornes de brume ont fonctionné et les classes ont quitté les bâtiments dans le calme pour rejoindre le lieu de rassemblement défini, à savoir l'église. Seule une classe a opté pour attendre les pompiers, l'enseignante a appliqué les directives en calfeutrants la porte de la

classe, tirant les prises électriques, en fermant les fenêtres, les enfants faisant des signes aux fenêtres pour montrer qu'ils étaient enfermés. En moins de 6 minutes, tous les élèves et enseignants étaient en sécurité. Pratiquant cet exercice annuel depuis maintenant 6 ans, le Corps enseignant réagit de manière adéquate et rapide. Le plan d'évacuation est en général bien suivi et de petits correctifs sont apportés après discussion avec le commandant et son équipe. Notre école a démontré encore une fois qu'elle était également performante dans ce domaine ! Nous adressons un merci particulier au commandant ainsi qu'au Corps des sapeurs-pompiers pour leur travail de prévention et leurs judicieux conseils. Merci également à la Paroisse qui voit son église occupée par plus de deux cents élèves assez agités.

#### ■ Commission scolaire

Si vous désirez nous contacter, la commission scolaire a une adresse mail : [commission.scolaire@neyruz.ch](mailto:commission.scolaire@neyruz.ch).



## ■ 4 – Patrimoine, santé publique et ordre public .....

### ■ Entretien et gestion des bâtiments

Afin d'établir précisément le coût des surfaces des bâtiments de notre Commune, il a été décidé de créer un groupe de travail. La composition du groupe est la suivante : J.-M. Dafflon, J. Morel et J.-C. Meyer.

Nous avons effectué des recherches sur les plans des immeubles et sur divers documents afin d'avoir les données les plus précises possible et de les actualiser au besoin. Nous avons mesuré les superficies et les volumes des bâtiments et numéroté les locaux. Ce travail nous permet ainsi d'avoir une vue beaucoup plus précise des coûts par bâtiment et par local.

Ces travaux sont actuellement terminés pour les bâtiments de : L'Aigle Noir – La Maison communale – Les Simon. Sont en cours d'analyse : L'Ecole – Le Complexe – Le Grenier.

Des relevés d'énergies sont faits régulièrement pour l'eau, l'électricité, le mazout et le bois afin de déterminer l'efficacité énergétique de nos bâtiments.

### ■ Aigle Noir

Nous avons demandé une analyse énergétique du bâtiment de l'Aigle Noir. Pour nous, ce n'est pas une surprise, mais cela nous permet maintenant de poser quelques jalons afin d'améliorer la situation. Pour ce bâtiment, nous avons eu des frais durant cette année 2009. Nous avons rafraîchi la peinture dans le café, remplacé 1 frigo, 1 machine à laver le linge, et effectué diverses réparations sur le système de réfrigération des tiroirs du bar au café, sur la machine à sécher le linge, et échangé les joints des tiroirs frigorifiques de la cuisine du restaurant.

Suite au changement de tenancier pour le café restaurant, le service d'hygiène a procédé à une visite et a demandé certains travaux, en particulier pour le carrelage et les boiseries qui sont à refaire.

## ■ 5 – Affaires sociales et structures d'accueil .....

### ■ Honneur à nos aînés

Le 3 mars dernier, Neyruz a eu le plaisir d'honorer Mme Alice Notter à l'occasion de ses 90 ans. En effet, ce jour-là une fête familiale était organisée à Middel d'un de ses fils.

Le Conseil communal, représenté par M. Etienne Devaud, Syndic, et Mme Isabelle Varenne, a été invité à y participer. Ce fut l'occasion de remettre en main propre un bon de participation à l'achat d'un téléviseur. Il est de coutume que la Commune de Neyruz honore ses aînés en leur offrant un cadeau pour leurs 90 ans.

Mme Alice Notter réside à présent à La Providence en Ville de Fribourg, mais elle possède toujours une villa

dans notre Commune. Elle fut la première femme dentiste du Canton de Fribourg, profession exclusivement masculine à cette époque. Cela fut un véritable plaisir d'avoir l'occasion de discuter avec Mme Notter et d'échanger avec elle les souvenirs de sa vie à Neyruz.





## ■ 6 – Transports et communications .....

### ■ Déneigement

Souvent, des remarques sont adressées à la Commune concernant le déneigement. Routes pas assez bien déneigées, routes glissantes, dans les autres Communes, c'est mieux etc. Nous tenons tout d'abord à relever que le personnel communal fait un travail remarquable et qu'il s'investit à fond pour offrir des routes praticables à la population. Il mérite notre reconnaissance pour ce travail de loin pas facile. En ce qui concerne la neige qui subsiste sur certaines routes, nous souhaitons préciser que la limitation du salage est un choix et non pas du laxisme. Un choix lié à un souci d'économie mais aussi de protection de l'environnement. De plus, nous partons du principe que les automobilistes circulent avec des véhicules équipés pour affronter les conditions hivernales et adaptent leur vitesse aux conditions de la route. Il n'est donc pas nécessaire que les routes communales soient « goudron » 365 jours par année.

Les efforts d'économies et de protection de l'environnement concernent également les quantités de sel utilisées. Durant l'hiver 2008-2009, nous avons répandu 18 tonnes de sel et 27 tonnes (jusqu'au 8 mars) durant l'hiver 2009-2010 sur les routes communales. Quelles auraient été les quantités répandues, si chaque mètre de route avait été salé de manière à éliminer le dernier résidu neigeux ?

### ■ Déchetterie

Force est de constater que la discipline concernant le tri des déchets n'est de loin pas pleinement réalisée.

En effet, trop de citoyennes et citoyens choisissent encore la voie du moindre effort à la déchetterie, en mettant tous leurs déchets dans la première benne venue. Ce comportement irresponsable aura, à l'avenir, des répercussions financières importantes pour la Commune. En effet, notre transporteur nous écrit, en date du 16 février 2010, ce qui suit : « A l'avenir, toutes les bennes non conformes seront triées par le personnel de notre centre de tri à Rosé et feront l'objet d'une facturation supplémentaire ».

Merci donc à toutes et à tous d'éviter à la Commune d'importants frais supplémentaires dans l'élimination des déchets. Pour cela, il vous suffit de trier vos déchets, de les mettre dans les bonnes bennes à la déchetterie et de suivre les instructions et les indications données par le personnel sur place.

Dans le souci de servir toujours mieux les neyruziennes et neyruziens, nous avons décidé d'accepter à la déchetterie, dès ce printemps, les appareils électroniques à éliminer. Merci de suivre et de respecter les directives du personnel de la déchetterie quant aux endroits où déposer ces appareils. Nous vous rappelons toutefois que vous avez également la possibilité d'apporter vos anciens appareils dans les magasins concernés qui sont tenus de vous les reprendre gratuitement.

Dans le dernier Ecureuil, nous avons écrit quelques lignes concernant « l'utilisation » de la forêt au fond du Marchet comme « décharge sauvage ». Grâce à une surveillance efficace des lieux, des contrevenants ont été pris sur le fait, ce qui a permis de les dénoncer à l'autorité compétente.

## ■ 7 – Eau potable – Pompiers .....

### ■ AESO

Les divers travaux pour l'adjonction de la Commune de Cottens au réseau de l'AESO (Association intercommunale pour l'alimentation en eau de Sarine-Ouest) seront mis à l'enquête en 2010. Une deuxième conduite, pour séparer l'eau de l'Association et celle de notre Commune, sera construite en parallèle ou à la suite. Le grand bouclage du réseau d'alimentation en eau des Communes de Sarine-Ouest sera enfin effectif normalement en 2011. Notre alimentation, notamment

la défense incendie des hauts du village, sera dès lors optimale.

### ■ Projet « Nitrates »

Comme déjà annoncé, votre Conseil communal collabore au projet « Nitrates » de la Confédération, projet qui a pour but de définir certaines zones de protection. Les accords avec les différents exploitants étant trou-



vés, ce projet a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Notre taux de nitrates s'améliorera sensiblement dans 3 à 5 ans.

### ■ Défense incendie – Frifire

Les bases légales du projet Frifire seront d'actualisées courant 2010-2011 laissant aux Communes et aux Corps de sapeurs pompiers 5 ans pour leur mise en conformité. Notre collaboration actuelle avec Avry et Matran sera complétée de celle de Noréaz, Commune déjà demandeuse de collaboration notamment avec Avry. L'excellente entente entre les trois Corps actuels facilitera grandement la mise en place de ce projet. Un groupe de travail comprenant les Conseillers responsables de chaque Commune ainsi que les 4 commandants a été mis en place. Ainsi, en collaboration avec les services de l'ECAB, une fusion des divers Corps pourra voir le jour plus rapidement.

### ■ Défense incendie

Concernant la défense incendie, notre planification financière des investissements prévoit différents montants en vue de son amélioration, notre réseau d'hydrants devant être complété, voire réparé ou remplacé. Des propositions concrètes vous seront présentées en Assemblée communale une fois le moratoire sur les investissements levé.

### ■ La provenance et le traitement des eaux livrées par notre service

Le réseau d'eau de la Commune de Neyruz a été alimenté en 2009 par l'AESO (38 %), par l'eau de source de Chénens/Cottens (29 %) et par l'eau de Neyruz (33 %) provenant des sources du Bois des Fantômes et de la Côte de Rosé. La plus grande valeur mesurée en nitrates n'a, cette fois-ci, pas dépassé le seuil de tolérance fixé par la loi à 40 mg/litre. Les effets du projet « Nitrates » de la Confédération mis en place par la Commune vont encore améliorer à l'avenir cette situation. L'eau distribuée par notre service des eaux est donc conforme aux exigences de la législation sur les denrées alimentaires.

Le réseau de l'AESO est alimenté par l'eau des sources d'Onnens, de Prez et du puits de la Sonnaz, complété par l'eau des sources du Graboz (Posieux), ainsi celle de Fribourg via le réseau du Graboz depuis le 14 novembre 2008. L'eau des sources de Neyruz, de Prez et de Chénens est traitée par UV, l'eau de Cottens est enrichie en air et appauvrie en fer et manganèse, les autres eaux ne subissent aucun traitement. La dureté de l'eau de notre réseau, qui joue un rôle au plan technique, est comprise entre 32 et 37 degrés français, c'est-à-dire « dure » ( dosage de poudre à lessive : ++ ).

L'Administration communale vous informe immédiatement au cas où des mesures particulières devraient être prises par le service des eaux.

La personne à contacter pour les questions techniques est notre fontainier M. Gilbert Defferrard.

## ■ 8 – Aménagement du territoire

### ■ Informations sur le PAL

Les travaux de la révision générale du Plan d'Aménagement Local (PAL) avancent. Toutefois, le tempo s'est quelque peu réduit. Plusieurs causes freinent la progression des travaux. Tout d'abord, à partir du 1<sup>er</sup> janvier de cette année, une nouvelle loi est entrée en vigueur laquelle va influencer de manière importante la révision du PAL. De plus, l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi surcharge le SeCA à Fribourg.

Ensuite, les entretiens avec les propriétaires fonciers nécessitent plus de temps qu'initialement prévu. Le fait que la Commune possède peu de propriétés foncières ne favorise pas la rapidité

du processus. De plus, le processus participatif mis en place entre les propriétaires fonciers et la Commune offre l'avantage de créer une vision commune et l'adoption de règles claires pour toutes les parties. Par contre, le processus s'en trouve ralenti.

Lors de la prochaine Assemblée communale, nous serons en mesure de communiquer quelques informations complémentaires sur l'avancement des travaux.

Les propriétaires trouveront dans le présent journal un formulaire qui leur permet d'annoncer leurs souhaits pour leur(s) propriété(s). N'hésitez pas à faire usage du document.



## ■ Révision générale du PAL

### ■ Demandes aux propriétaires

Dans le cadre de la révision générale, les propriétaires fonciers sont invités à émettre des propositions concernant d'éventuels changements d'affectation (plan de zones ou plan directeur d'utilisation du sol) ou de prescriptions de construction (règlement communal d'urbanisme). Ces propositions seront examinées par la commission d'aménagement et le Conseil communal lors des travaux de révision.

Si vous désirez émettre des propositions, veuillez mentionner dans votre courrier les points suivants :

- **Changement d'affectation : mises/sorties/changement de la zone (joindre plan et périmètre de projet – surfaces incluses)**  
 N° parcelle(s) (art. RF) : .....  
 Zone actuelle : .....  
 Zone souhaitée : .....  
 Raisons / besoins / projet : .....  
 .....

- **Règlement communal d'urbanisme : Modification des prescriptions des constructions etc.**

N° parcelle(s) (art. RF) : .....  
Proposition de changement : .....  
.....

- **Projets particuliers en zone agricole (serres, halles d'engraissement, paddocks/activités équestres, pépinières, etc.) (joindre plan et périmètre de projet)**

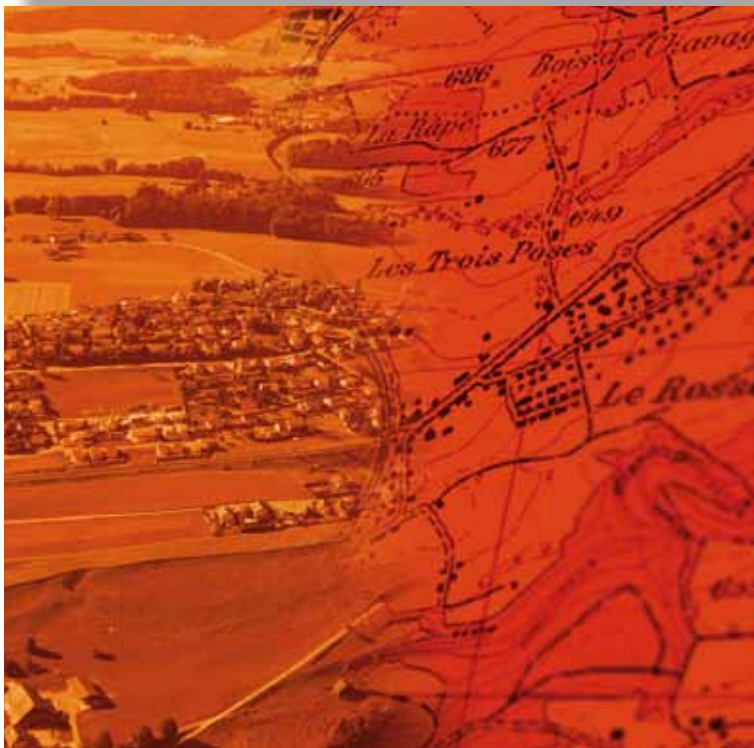
N° parcelle(s) (art. RF) : .....  
Description du projet : .....  
.....

- **Adresse de contact**

Nom et prénom : .....  
.....  
Adresse : .....  
.....  
Tél. (privé / travail) : .....  
.....  
E-mail : .....

Je désire un entretien à ce sujet. Veuillez me contacter afin de fixer un rendez-vous.

Prière de retourner ce coupon à l'Administration communale de 1740 Neyruz FR ou par e-mail à l'adresse suivante : [commission.amenagement@neyruz.ch](mailto:commission.amenagement@neyruz.ch)





## La vie Associative de notre Commune

### ■ Commission d'animation villageoise CAV

■ **HC Fribourg Gottéron :**  
séance de dédicace du 5 mars 2010 à Neyruz



Joli succès remporté par Alain Birbaum (enfant du village), Sébastien Caron (à Neyruz), Sandy Jeannin (de retour des JO, à Cottens) et Serge Aubin (à Cottens) venus spécialement au Centre de loisirs des Simon pour rencontrer jeunes et moins jeunes. Ils ont apporté aussi deux cannes dédicacées par toute l'équipe et à offrir aux gagnants des deux concours organisés à cette occasion. Les heureux élus sont Marylin Gasser pour les questions sur Gottéron et Gonzague Gendre pour les tirs au but. De plus, Alain Birbaum a eu la gentillesse de répondre aux questions de la CAV qui vous livre ses propos à chaud :

« Je m'appelle Alain Birbaum. J'ai 24 ans. J'ai grandi dans le village de Neyruz que j'ai quitté à l'âge de 20 ans. Actuellement, je vis à Villars-sur-Glâne. J'ai fait toutes les équipes juniors à Fribourg et j'ai rejoint les rangs de l'équipe Fanion à 16 ans. J'y ai joué pendant 4 ans. Ensuite, lors de la saison 2005-2006, j'ai rejoint Lausanne pour une saison en LNB. Dès la saison 2006-2007, je suis revenu à Fribourg où j'y rejoue depuis 4 ans. J'ai choisi le hockey car depuis tout petit j'allais à la patinoire avec ma maman pour patiner et mon papa me prenait au match. J'ai adoré l'ambiance qu'il régnait à St-Léonard et j'ai toujours dit qu'un jour je voudrais être à la place de ces joueurs et que tous ces gens viennent me voir jouer... Pour ce qui est de la popularité, disons que je le vis très bien, bien sûr par moment c'est pas toujours facile d'être observé, «contrôlé», ne pas toujours être libre de faire ce qu'on veut où on veut, mais bon, ça fait partie du job. Et puis faut pas se le cacher, c'est toujours agréable d'être connu et reconnu... »



Sébastien Caron, Alain Birbaum,





Serge Aubin et Sandy Jeannin

■ **La CAVartisane** les 24 et 25 avril 2010 à la salle Aquila (Aigle Noir)

Expositions, démonstrations et ventes par 9 « artisanes » de Neyruz, et bien sûr les produits du four à pain communal (tresse, cuchaule, pain Nyrios, gâteau à la crème), sans oublier des animations avec « Pif le Clown » et des ateliers de bricolage pour les enfants. Il y en aura donc pour tous les goûts, le samedi de 10h.00 à 19h.00 et le dimanche de 10h.00 à 17h.00 à la salle Aquila au sous-sol de l'Aigle Noir. Vous y trouverez des peintures sur porcelaine, des bijoux en argent, du tournage et de la marqueterie, des bijoux et des objets en verre, des tableaux fantaisies sur toile, des meubles en carton, des décors de saison, de la poterie et du chantournage.

■ **Neyruz Fleuri 2010**

Cette nouvelle édition a pour but de promouvoir des balcons, des terrasses et des jardins joliment et librement fleuris à Neyruz. Elle est mise sur pied de juin à septembre, avec inscriptions jusqu'au 27 mars. Les détails du concours sont dans le tout-ménage distribué et disponible encore à l'Administration communale. La remise des prix aura lieu le 9 octobre au Four-Grenier où seront exposées les photos des réalisations fleuries. Inscrits ou pas, la CAV vous invite à faire un effort pour donner un visage coloré à notre village cet été.



■ **Société de musique « La Cordiale »**

Le samedi 29 mai 2010, la société de musique « La Cordiale » aura le plaisir d'organiser « Le Concours de solistes du Giron de la Sarine ».

Qui dit concours dit préparation minutieuse. Cette manifestation est l'occasion pour chaque enfant, adolescent ou adulte musicien de se produire devant un jury d'experts mais également devant sa famille et ses amis pour montrer l'évolution constante des connais-



sances musicales et techniques acquises au conservatoire. Il s'agit aussi de se comparer dans une ambiance empreinte de cordialité et de camaraderie.

Il faut que nos jeunes se sentent entourés et soutenus car l'avenir de nos sociétés culturelles dépend totalement de la relève. Que serait une fête paroissiale ou villageoise sans la participation de la musique ou de l'art choral ? Certainement bien terne et sans émotion.

Pour cette raison, nous invitons les citoyennes et citoyens de Neyruz à se déplacer à l'église durant cette journée du 29 mai, pour écouter, apprécier, s'étonner de voir et d'entendre ces jeunes musiciens maîtriser leur instrument et leur sonorité, donner le meilleur d'eux-mêmes.

Les concours sont ouverts au public. Ils débuteront vers 9h.00 pour se terminer à 19h.00 ; suivra la remise officielle des prix. Vous aurez la possibilité de vous restaurer sur la place de l'école où collations et repas chauds seront servis durant toute la manifestation et la soirée.

La journée se terminera à 20h.30 h à l'église par un super concert gratuit réunissant quatre musiciens professionnels de haut niveau, M. Christophe Rody, flûte, M. Bruno Luisoni, hautbois, M. Philippe Savoy, saxophone, M. Claude-Alain Bard, trompette, accompagnés par un talentueux organiste, M. Vincent Perrenoud. Afin que le public puisse profiter pleinement de ce concert au niveau visuel également, les solistes seront filmés avec projection sur deux grands écrans installés devant l'autel.

Nous remercions chaleureusement la Paroisse et son président pour leur précieuse aide et la mise à disposition de l'église. Un merci s'adresse aussi à la Commune de Neyruz pour la mise à disposition des différents locaux. Un merci particulier est adressé à tous nos sponsors, donateurs, annonceurs sans qui cette manifestation culturelle ne pourrait se dérouler.

Le comité d'organisation

## ■ Tennis-Club Neyruz

Le TC Neyruz organisera des cours d'initiation au tennis sur la période de janvier-février 2011. Pour de plus amples informations, veuillez contacter la responsable du mouvement juniors Valérie Dousse au numéro de téléphone suivant : 079 797 59 78.

## ■ Course d'orientation – 16 mai 2010 à Neyruz

Le dimanche 16 mai prochain, le CA Rosé organisera dans les environs de Neyruz une course d'orientation régionale à laquelle tout le monde peut participer.

La course d'orientation est un sport qui consiste à rallier dans le meilleur délai différents postes de contrôle préalablement inscrits sur une carte topographique.

Le CA Rosé est un club de la région qui s'est spécialisé dans cette discipline. Fondé en 1953 par des jeunes d'alors de la région de Rosé (Avry, Prez-vers-Noréaz, Onnens, Neyruz (Gérard Dafflon, Martin Currat, etc.), le CA Rosé a choisi d'organiser cette année sa course d'orientation annuelle à Neyruz.

Chacun peut participer à cette épreuve : des parcours sont réservés aux familles, aux groupes de jeunes, aux vétérans, aux écoliers et écolières, aux individuels, etc. Pour participer, il suffit de venir s'annoncer aux organisateurs à la salle de gymnastique de Neyruz, le dimanche matin de 9h.00 à 11h.00.

Une carte topographique détaillée du « Bois des Fantômes » et de la forêt des « Possessions » entre Neyruz et Onnens sera remise aux participants qui devront se rendre au départ et rechercher ensuite des balises placées dans le terrain. Les participants seront en outre équipés d'un « pointeur » en prêt qu'ils devront quitter à chaque poste trouvé, ainsi qu'à l'arrivée. Ils recevront sur place toutes informations utiles à cet effet. Le coût de participation est de fr. 20.00 par groupe ou individuel (par carte et pointeur délivrés).

Les organisateurs attendent quelque 300 participants à cette course. Beaucoup viendront à Neyruz en train. Neyruz est un village entouré de forêts qui se prêtent bien pour la pratique de la course d'orientation. Les parcours seront conçus par un jeune de Cottens : TERENCE RISSE. La course se déroulera même s'il pleut. Il suffit d'une paire de savates et d'un training pour participer.

Le CA Rosé remercie la Commune de Neyruz pour la mise à disposition des infrastructures communales (vestiaires, salle de gym, douches, etc.)

**La course d'orientation : un sport sain qui se pratique dans le plus beau des stades : la nature !**

Garage Nicolas Limat SA | Neyruz | 026 477 90 90



vente - réparation toutes marques  
véhicule de remplacement gratuit

Garage Nicolas Limat SA | Neyruz | 026 477 90 90

Location motoculteur - scarificateur  
Service Vente et réparation  
Programme complet de petites machines  
Tondeuses robot Ambrogio



vente - réparation toutes marques

**La commune de Neyruz FR remercie  
tous les annonceurs présents  
sur cette publication.**

# Pour toutes vos opérations bancaires, choisissez la compétence et le savoir-faire.



## **Siège central Fribourg**

1701 Fribourg  
Bd de Pérolles 1

## **Fribourg Ville**

Bourg  
Hôpital cantonal  
Rue de Romont  
Schoenberg

\_\_0848 223 223  
\_\_www.bcf.ch



**Banque Cantonale  
de Fribourg**

simplement ouvert

## Mobilier - Literie

# Dormez Kolly

[www.dormez-kolly.ch](http://www.dormez-kolly.ch)

### **Payerne**

Rte de Grandcour  
026/ 660 6 660

### **Romont**

Rte de Billens 9  
026/ 652 20 33

### **Marly**

Rte Bourguillon 1  
026/ 439 9 439



**Jean-Marie Maradan**  
(Neyruz)  
votre conseiller